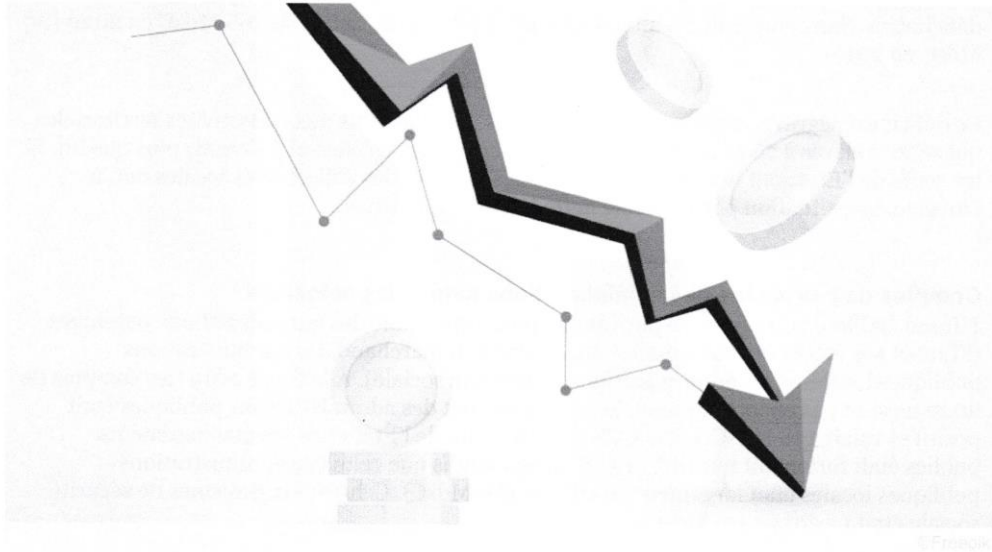


Bilan comptable

L'État virtuellement en faillite cette année encore

Si les actifs de l'État sont nettement inférieurs à ses dettes, les collectivités locales ont, à l'inverse, une situation patrimoniale nette largement positive.



Mécomptes publics, François Ecalle

La Cour des comptes vient de certifier, avec quelques réserves, les comptes de l'État pour 2020. Il s'agit de sa comptabilité générale, qui est proche de celle des entreprises mais s'en distingue en raison de certaines spécificités de l'État. Elle diffère de la comptabilité budgétaire, une comptabilité de caisse qui permet de suivre l'exécution du budget, et de la comptabilité nationale, qui permet de faire des comparaisons internationales de la dette et du déficit publics. La comptabilité générale est moins connue et moins utilisée mais elle complète les deux autres par des informations intéressantes.

Elle permet en particulier d'établir le bilan de l'État : son passif s'élevait à 2 705 Mds€ à la fin de 2020, soit un montant bien plus élevé que celui de ses actifs (1 169 Mds€). Sa situation nette était donc très négative et formait un trou de - 1 536 Mds€.

“Le bilan de l'État : son passif s'élevait à 2 705 Mds€ à la fin de 2020, soit un montant bien plus élevé que celui de ses actifs (1 169 Mds€). Sa situation nette était donc très négative et formait un trou de - 1 536 Mds€”

Une société qui présente un tel bilan est obligée de le déposer rapidement au tribunal de commerce, mais l'État dispose d'un actif très particulier et non comptabilisé dans son bilan qui assure en principe sa pérennité : la capacité à lever des impôts et à en augmenter le taux. Cette capacité n'est toutefois pas infinie, ce qui peut rendre ce bilan inquiétant pour l'avenir.

La situation nette négative de l'État résulte de l'accumulation de résultats annuels déficitaires. Son compte de résultat s'est ainsi soldé par un déficit de 166 Mds€ en 2020 (85 Mds€ en 2019).

Ce déficit est aggravé, entre autres facteurs, par des transferts aux collectivités territoriales qui se sont élevés à 76 Mds€ en 2020, et qui permettent à celles-ci d'investir plus que lui. Si les actifs de l'État sont nettement inférieurs à ses dettes, les collectivités locales ont, à l'inverse, une situation patrimoniale nette largement positive.

Comptes de patrimoine des administrations nationales et locales

L'Insee établit des comptes de patrimoine pour l'ensemble des administrations publiques (l'État et ses établissements publics du secteur non marchand, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale). À la fin de 2019 (les comptes de 2020 ne sont pas encore connus), le patrimoine net des administrations publiques était positif et valait 328 Mds€, soit 13,5 % du PIB. Celui de l'État et de ses établissements publics était fortement négatif (- 1 398 Mds€) tandis que celui des administrations publiques locales était largement positif (+ 1 510 Mds€). Celui des organismes de sécurité sociale était positif (+ 216 Mds€).

“Les actifs étaient encore supérieurs aux passifs pour l'ensemble des administrations publiques à la fin de 2019, mais cette situation nette se dégrade rapidement depuis la crise de 2008-2009 : en 2007, elle représentait 58 % du PIB et elle s'est donc réduite de 45 points en 12 ans pour revenir à 13 %. Elle était probablement proche de zéro à la fin de 2020 et pourrait être négative à la fin de 2021”

Les actifs étaient donc encore supérieurs aux passifs pour l'ensemble des administrations publiques à la fin de 2019, mais cette situation nette se dégrade rapidement depuis la crise de 2008-2009 : en 2007, elle représentait 58 % du PIB et elle s'est donc réduite de 45 points en 12 ans pour revenir à 13 %. Elle était probablement proche de zéro à la fin de 2020 et pourrait être négative à la fin de 2021.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 19/05/2021